



MAIRIE
DE
VILLE DIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 JANVIER 2020

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
22/01/2020	22/01/2020	13	9	4

A 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre ARNAUD, Maire.

Présents : Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU - M. Gérard MARTIN – M. Olivier SAC-DELHOMME - Mme Sylvie BOUFFIES - M. Claude CELLIER – Mme Roselyne GIRAUDEL - M. Daniel LABIT-BARTHALOIS - M. Jean-Laurent MACABET

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Etienne RENET ayant donné procuration à M. Gérard MARTIN
M. Samuel CHARPENTIER ayant donné procuration à Mme Sylvie BOUFFIES
Mme Elisabeth BERTRAND ayant donné procuration à Mme Mireille DIEU
M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à M. Pierre ARNAUD

Mme Mireille DIEU est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2019,
- Délibération sur l'avis au projet SCOT Vaison Ventoux arrêté par la Communauté de Communes Vaison Ventoux,
- Délibération sur la Convention Territoriale Globale liant la Communauté de Commune Vaison Ventoux avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, sur une période de 4 ans,
- Délibération autorisant le maire à signer un protocole d'accord transactionnel entre la commune et la société Upala Chocolate,
- Point sur les commissions,
- Questions diverses,
- Agenda.

1) Approbation du PV du CM en date du 25 novembre 2019

Adoption à l'unanimité

2) Délibération sur l'avis au projet SCOT Vaison Ventoux arrêté par la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) a été arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes Vaison Ventoux (CCVV) du 27 novembre 2019. Aussi, il est nécessaire que chaque commune se prononce sur ce projet dans un délai de 3 mois.

Ce document d'urbanisme, à une échelle intercommunale, définissant un bassin de vie et d'emploi, se concentre sur les enjeux de long terme propres aux territoires et pour ce qui concerne notre intercommunalité, jusqu'en 2035.

Actuellement, le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de VILLEDIEU est le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fixe des règles très opérationnelles pour encadrer l'aménagement selon une vision locale. Monsieur le Maire explique que le règlement du SCOT aura valeur à primer sur les PLU locaux mais que celui de Villedieu étant déjà en vigueur, il reste la pièce règlementaire de référence tant qu'il ne sera pas révisé.

Le suivi de l'élaboration du SCOT a fait l'objet de plusieurs points dans les conseils municipaux précédents et Monsieur le maire rappelle que la possibilité de la zone d'activités est bien maintenue autour de la cave coopérative. Cela concernerait les artisans et les entreprises dont les projets seraient en lien avec des activités viticoles et agricoles.

M. Gérard Martin fait remarquer que la CCVV n'a pas l'intention de s'investir dans cette zone, au contraire des zones de Vaison, Entrechaux et Sablet. A la question de M. Jean-Laurent Macabet concernant les éventuelles retombées financières générées par ces ZA sur l'ensemble des communes de la CCVV, M. Gérard Martin regrette le peu de solidarité de la CCVV avec les villages à ce sujet. Il rappelle qu'il considère le dispositif de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'Intercommunalité) comme inéquitable pour les petites communes.

Monsieur le Maire explique que le projet du SCOT est pourtant équilibré. Il rappelle que si le PLU était revu, le projet du SCOT s'appliquerait alors avec, dans les zones AUH, une surface ouverte à la construction de 2,5 hectares. Le ratio de constructions serait de 20 logements/hectare à minima, pour favoriser une densification de l'habitat et donc des réseaux divers. Il présente ensuite les 4 défis liés au Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans lequel les élus ont exprimé leurs souhaits sur l'évolution du territoire du SCoT

- DÉFI 1 : Organiser le fonctionnement du territoire autour de Vaison-la-Romaine pour faire perdurer son identité de bassin de vie rural,
- DÉFI 2 : S'appuyer sur un cadre de vie de qualité pour promouvoir un développement équilibré au service de ses habitants, de ses entreprises et de ses visiteurs,
- DÉFI 3 : Pérenniser les richesses environnementales, agricoles et paysagères du territoire,
- DÉFI 4 : Engager la transition environnementale et énergétique de Vaison Ventoux, comme un axe de moteur de croissance,

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le SCOT lui paraît bon pour le territoire. Il souligne l'énorme travail de la commission de la CCVV sur plusieurs années et de son président, M. Xavier Bernard, respectant les défis à relever pour le territoire, notamment :

- 1- la densification démographique pour faciliter l'accès et retenir la population active sur le territoire,
- 2- le développement de l'activité économique en conservant, entre autres, la possibilité de la zone d'activités sur Villedieu et en préservant les surfaces agricoles nécessaires à l'installation de jeunes agriculteurs.

Cependant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un vote défavorable au projet du SCoT Vaison Ventoux arrêté par la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

3 voix « défavorable »

2 voix « pour »

8 voix « abstention ».

3) Délibération sur la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la Communauté de Commune Vaison Ventoux avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, sur une période de 4 ans

Madame la Première adjointe, Mme Mireille Dieu, présente la délibération concernant le projet de convention entre la CAF de Vaucluse et la Communauté de Communes Vaison Ventoux qui sont déjà partenaire sur divers dispositifs et actions.

La CTG a pour but d'élaborer un projet social, d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF en lien avec le projet municipal et de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles.

Le premier axe concerne le volet « petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité » avec l'accueil périscolaire, le CLAE « Pain Confi » et le second, le partenariat commune /CCVV/CAF.

La convention sera signée pour une période de 4 ans entre la CAF, la Communauté de Communes Vaison Ventoux et les 19 communes d'intercommunalité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les termes de la convention telle qu'annexée et donne tous pouvoirs au maire pour la dite convention.

Votes « pour » à l'unanimité

4) Délibération autorisant le maire à signer un protocole d'accord transactionnel entre la commune et la société Upala Chocolate,

Madame Mireille Dieu présente à l'assemblée les points principaux concernant le protocole d'accord entre la mairie et Mme Anne Kastens, en préalable au bail dérogatoire d'un an, attaché à l'installation de l'épicerie- relais postal commerçant dans le local de l'ancienne poste refait à neuf.

Ainsi, il est prévu que le loyer du bail dérogatoire d'un an serait de 200 euros à compter de 1^{er} février 2020, suivi par un bail commercial de 9 ans dont le loyer serait de 350 euros la première année, soit à compter du 1^{er} février 2021 si les conditions du bail dérogatoire étaient bien respectées.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal autorise le maire à signer le dit protocole et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne tous pouvoirs pour opérer les démarches et signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votes « pour » à l'unanimité

Les élus rappellent que la commerçante perçoit plus de 300 euros d'indemnités par La Poste pour son activité et qu'elle va pouvoir s'installer dans un local plus spacieux pour un loyer moindre que celui qu'elle paie à ce jour (290 euros charges comprises). Par ailleurs, l'échéance du bail en cours est à la date du 31 janvier prochain.

5) Les commissions :

- **Affaires Générales :**

- ✓ Logements

Mme Mireille Dieu dresse un état des lieux rapide concernant les logements communaux. La locataire qui occupe le logement au dessus de l'ancienne poste a envoyé son préavis de départ et il a déjà été visité par une dame qui habite Villedieu et qui serait intéressée. Ayant un enfant scolarisé à l'école, ça lui conviendrait tout à fait. Cependant, il y a des travaux de rénovation à effectuer et la question se pose de laisser ce logement accessible à un commerçant si le projet de l'épicerie-relais postal commerçant n'aboutissait pas. Les élus conviennent d'attendre quelques jours avant de donner leur réponse à la candidate.

Par ailleurs, il y a de nombreuses pannes de radiateur dans 3 logements communaux et il faut envisager leur changement. Après discussion, les élus conviennent de demander 2 devis avant d'acheter les huit radiateurs défectueux.

- ✓ Dégradations Tennis

Suite aux dégradations de l'enceinte du cours de tennis, des démarches ont été faites par l'association concernée et des devis ont été transmis. L'enveloppe avoisinerait les 3 000 euros et il ne serait pas pertinent de monter un dossier auprès des assurances dont la franchise est de 2000 euros. Cela ferait croître la cotisation annuelle. Mme Mireille Dieu explique d'ailleurs que les derniers sinistres portent la cotisation annuelle à 7000 euros. Elle a d'ailleurs rencontré notre assureur pour obtenir des explications sur cette majoration de 30 %.

Par ailleurs, M. Jacques Bellier a précisé qu'il devient nécessaire de changer le revêtement des terrains et d'installer un éclairage. Les premiers devis porteraient les travaux à 12 000 euros environ qui seraient pris en charge par l'association.

- ✓ Travaux Eglise

Mme Mireille Dieu poursuit sur le changement de la vitre cassée à l'église réalisé ce jour, mais les 3 petits carreaux attendant n'ont pu être changés car il fallait protéger l'orgue et les techniciens n'avaient pas le matériel suffisant avec eux. M. Gérard Martin va les contacter pour que le travail soit achevé.

- ✓ Site internet et application mobile

Il est ensuite annoncé que la commune a souscrit auprès de l'entreprise « ARG solutions », l'installation d'une application mobile « Ma Mairie » pour un montant de 1500 euros hors taxes. Cette application, à charger directement sur les smartphones et tablettes, permettra à tout utilisateur d'être informé de toute nouvelle actualité instantanément. La fluidité d'utilisation est un point fort du système.

Les administrés peuvent également signaler un problème, ou une demande d'intervention en prenant une photo et en signalant son emplacement, consulter les actualités et événements du moment, accéder aux informations et contacts des services municipaux, ou trouver un centre d'intérêt communal qui aura été référencé.

Il est prévu qu'un lien internet relie l'application « Ma Mairie » au site internet de la commune.

- **Les services techniques**

Un riverain du chemin de Pied-Gut a signalé des problèmes de ruissellements d'eau sur la route qui, lorsqu'il y a des épisodes de gel, rendent impraticable et dangereuse la circulation. M. Jean-Laurent Macabet va s'entretenir avec eux de la solution de déviation du ruissellement, proposée par l'administré lui-même et qui semble la plus simple à réaliser.

Pour ce qui est des cavités à boucher sur différentes voies, M. Olivier Sac-Delhomme rappelle que la saison d'hiver n'est pas propice à ces travaux même s'il comprend bien que les pluies ont encore

ravinées les chemins.

Par ailleurs, il préconise de reprendre les pavés de la passerelle à coté du café qui sont désolidarisés et deviennent dangereux pour les piétons, tout comme certains emplacements de la place de la Libération dont le revêtement est très abimé.

- **Les finances**

Les travaux budgétés pour l'église n'ayant pas commencés, la situation financière de la commune est satisfaisante. M. Gérard Martin précise que l'on peut donc procéder aux demandes de devis pour les radiateurs des divers logements communaux concernés.

La secrétaire générale, Mme Sandrine Saez, a contacté le Conseil départemental de Vaucluse pour connaître les modalités concernant la CDST 2020-2022. Ce Contrat Départemental de Solidarité Territoriale sera reconduit avec la même enveloppe de 129 900 euros pour les 3 prochaines années.

- **Les affaires scolaires**

Mme Rosy Giraudel présente rapidement les points vu lors du conseil d'école du 24 janvier dernier au cours duquel l'équipe éducative a remercié chaleureusement la municipalité pour les travaux financés et accomplis l'année passée.

- ✓ L'effectif scolaire en ce début d'année est de 59 élèves.
- ✓ Le projet concernant la mise en valeur des points patrimoniaux par les enfants va débuter en février prochain.
- ✓ Spectacle : Le Centre Dramatique des Villages de Haut Vaucluse a intégré la structure culturelle Eclats de Scènes qui intervenait régulièrement pour des spectacles sur Villedieu avec « Les nuits de l'Enclave ».

M. Olivier Sac Delhomme explique qu'il n'y aura donc plus de système de subventions annuelles à décider à compter de cette année mais des tickets d'entrée à acheter. Monsieur le Maire s'en est entretenu avec M. Mathieu Castelli (Centre dramatique des villages de Haut Vaucluse) au sujet d'une éventuelle convention demandée par la directrice de l'école qui fixe à 6 euros le ticket par élève.

Avis favorable à l'unanimité pour la mise en place de cette convention

Mme Rosy Giraudel présente une demande des parents d'élèves concernant la formalisation d'un passage piétons au niveau du chemin du Devès. M. Jean-Laurent Macabet se propose de contacter M. Sébastien Pingret de l'agence routière départementale à ce sujet. Des élus rappellent que le centre village fait déjà l'objet d'une réglementation routière spécifique avec une limitation à 20 km/heure.

- **Urbanisme**

Mme Sylvie BOUFFIES, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme présente les dossiers en cours d'instruction :

PERMIS DE CONSTRUIRE

YTIER Manon, a déposé un permis de construire le 08/10/2019, pour la construction d'une maison individuelle, sur un terrain situé Traverse du Devès, en zone UCa. Accordé le 25/11/2019.

LECH Sandrine, a déposé un permis de construire le 17/10/2019, pour la construction d'une maison individuelle, sur un terrain situé Traverse du Devès, en zone UCa. Accordé le 03/12/2019.

BERTRAND Alain, a déposé un permis de construire modificatif le 17/12/2019, pour la construction d'une extension d'un hangar agricole, sur un terrain situé 1386, route de Mirabel, en zone A. Refusé le 07/01/2020 car les travaux n'entraient pas dans le cadre du modificatif du permis obtenu en 2012.

TARDIEU Brigitte, a déposé un permis de construire le 09/01/2020, pour la rénovation d'une maison en vue d'y créer 2 logements, sur un terrain situé 21 Grand'Rue, en zone UA. En cours d'instruction.

DIEU David, a déposé un permis de construire le 23/01/2020, pour la construction d'un hangar agricole pour écuries et atelier de ferrage, sur un terrain situé 150, chemin des Roucas, en zone A. En cours d'instruction.

DECLARATION PREALABLE

CYCLEOSOL 9, a déposé une déclaration préalable le 31/10/2019, pour la pose de panneaux solaires en toiture d'un hangar, sur un terrain situé 1386, route de Mirabel, en zone A et Nh. Accordé le 26/11/2019.

La SCI Les Saumes, a déposé une déclaration préalable le 28/11/2019, pour la construction d'une piscine et d'un local technique, sur un terrain situé 1089, route de Mirabel, en zone Nh. Accordé le 17/12/2019.

DUBAN Alain, a déposé une déclaration préalable le 03/12/2019, pour le changement de destination d'un commerce en habitation, sur un terrain situé 34, rue de l'Hôpital, en zone UA. Accordé le 31/12/2019.

MOUROT Gérald, a déposé une déclaration préalable le 05/12/2019, pour la réfection de façade, sur un terrain situé 23, rue de la Bourgade, en zone UA. Accordé le 31/12/2019.

DIEU Simon, a déposé une déclaration préalable le 07/01/2020, pour la création d'ouvertures en façade Nord et Sud, sur un terrain situé 319, chemin de Saint Claude, en zone Nh. Accordé le 23/01/2020.

IDZIAK Damien, a déposé une déclaration préalable le 17/01/2020, pour la réfection de toiture, sur un terrain situé 535, route de Buisson, en zone Nh. En cours d'instruction.

BERTRAND Thomas, a déposé une déclaration préalable le 17/01/2020, pour la création et l'extension d'une terrasse existante, en zone Nh. En cours d'instruction.

CERTIFICAT D'URBANISME

Néant.

LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Néant.

Il est rappelé que la terrasse jouxtant la maison de Mme Paulette Mathieu est une parcelle communale et non privée.

Il est fait état des travaux importants concernant la réhabilitation de la maison mitoyenne du jardin des Templiers. Une mise en sécurité du chantier était nécessaire et un grillage en interdit dorénavant l'accès. Ces travaux ont causé des dégâts sur la végétation du jardin des templiers et les services techniques, après avoir déblayé les végétaux, vont reprendre le muret de séparation en maçonnerie au printemps prochain.

L'attention des conseillers municipaux est attirée sur une construction illicite en cours, chemin de Saint Claude. Monsieur le Maire a contacté le propriétaire pour lui rappeler la réglementation et la procédure urbanistique. Un courrier spécifique d'interruption des travaux va lui être envoyé dès ce 28 janvier.

Il est signalé la dangerosité d'un chantier en cours, route de Vaison, avec une excavation depuis plusieurs semaines qui n'est pas assez formalisée en bord de voie avec des risques de chute. Un courrier va être adressé au propriétaire afin de prendre les mesures nécessaires.

Le projet d'implantation de l'antenne-relais suit son cours mais les élus s'interrogent sur la hauteur du mat et attendent de connaître le projet de l'emplacement pour se prononcer.

6) Questions diverses

Monsieur le Maire présente un projet de motion de soutien : motion demandant au Président de la

République de tout faire pour éviter que la filière viticole (qui est le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique) soit prise en otage par les Etats Unis qui taxe nos vins déjà à hauteur de 25%, ce qui risque de mettre en péril nos exportations.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité

7) Agenda

07 février 2020 : date limite d'inscription sur les listes électorales.

Scrutins municipaux les 15 et 22 mars prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15 minutes

Fait à Villedieu, le 03 février 2020

Monsieur le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Villedieu, Vaucluse. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE VILLEDIEU' at the top and '84130 Vaucluse' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.

Pierre ARNAUD